



[Cliquer pour accéder au site](#)

L'OMPL : Observatoire prospectif des Métiers et des qualifications dans les Professions Libérales

A l'origine:

L'accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales, conclu entre l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) et les 5 syndicats salariés représentatifs au plan national.

Pourquoi un observatoire prospectif ?

Les métiers et les qualifications, dans un monde qui évolue très vite, sont amenés à évoluer aussi vite.

Le choc démographique, prévu pour toutes les prochaines années, risque d'atteindre de manière plus importante les très petites entreprises (TPE) dont les professions libérales sont très représentatives.

Les salariés peuvent être amenés au cours de leur vie professionnelle à changer d'emploi ou de métier. Il faut donc se doter des moyens d'études pour anticiper ces évolutions, imaginer les inflexions à donner à l'emploi, à la formation,...

Plus généralement encore, identifier clairement le secteur des professions libérales dans le concert socio-économique national.

Ses missions

-Proposer un état général de l'emploi et des qualifications dans les professions libérales et leur évolution.

-Proposer des éléments de réflexion sur cette évolution et des possibilités de correction par la mobilisation de moyens (aides à l'emploi, ingénierie,...).

-Mettre en valeur, par un suivi des études sur les branches, les besoins, carences et perspectives.

-Répondre aux demandes spécifiques des CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) des branches, sur ces évolutions.

Son fonctionnement:

L'observatoire est une association type loi 1901. Il est administré par un conseil d'administration et un bureau exécutif paritaires.

L'OPCA PL et les Commissions Paritaires Nationales pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de branche sont les partenaires les plus proches de l'OMPL.

Pour la réalisation de ses études techniques, l'OMPL fait appel à des

partenaires techniques extérieurs, il bénéficie aussi du soutien du CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications).